

Certificat d'examen de type
n° F-04-B-523 du 7 juillet 2004

Accréditation
n° 5-0012

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001

DDC/22/E031634-D1-1

Instrument de pesage à fonctionnement automatique
doseuse pondérale type MX1
Classe : Ref(0,5) selon OIML R 61 (édition 1996)

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 5 août 1998 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique doseuses pondérales.

FABRICANT :

WEITEK, VIA DEL FANTINO N. 2 - 44047 SANT'AGOSTINO - FERRARA (ITALIE).

DEMANDEUR :

Le demandeur est le fabricant.

CARACTERISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique doseuse pondérale type MX1 est destiné au conditionnement de produits par pesées brutes ou nettes.

Il est constitué par :

1° un dispositif d'alimentation en produit à deux débits pouvant être gravitaire, par couloirs vibrants, par vis, par bande ou par combinaison de plusieurs de ces dispositifs.

2° Une unité de pesage comprenant :

- un dispositif récepteur de charge qui peut être :
 - * soit une (deux) benne(s) dans laquelle (lesquelles) se déverse le produit amené par le dispositif d'alimentation. Chaque benne est équipée d'un dispositif de vidange permettant d'évacuer le produit vers l'emballage et sollicite directement le dispositif équilibreur et transducteur de charge.
 - * soit par un bec d'ensachage et l'ensemble porte-emballage - fixation de l'emballage. Cet ensemble sollicite directement le dispositif équilibreur et transducteur de charge.

- Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par 1 ou 2 ou 2x2 capteurs à jauges de contrainte.

Dans tous les cas, les capteurs doivent faire l'objet d'un certificat de conformité à la recommandation R 60 de l'OIML ou d'un certificat d'essais délivré par un organisme notifié au sein de l'Union européenne, leurs caractéristiques doivent être compatibles avec celles du dispositif unité de traitement des données et avec celles de l'instrument complet.

Un capteur marqué NH n'est autorisé que si des essais d'humidité selon la norme EN 45501 ont été réalisés sur ce type de capteur.

Le dispositif de transmission de la charge est conforme à l'un des exemples décrits dans le guide WELMEC 2.4 pour les cellules de charge.

- Un dispositif unité de traitement des données type MX1 dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - * Nombre maximal d'échelons de vérification (n_{ind}) : 4000
 - * Tension d'alimentation de la cellule de pesée (E_{exc}) : 5 V DC
 - * Nature de la tension d'alimentation délivrée : 110/230 V AC - 50/60 Hz
 - * Echelon minimal de tension par échelon de vérification (u_{min}) : 1 μ V
 - * Impédance pour la cellule de pesée (RL_{min}) : 350 Ω par cellule, 2 cellules maximum
 - * Etendue de fonctionnement en température : - 10 °C / +40 °C
 - * Valeur du Facteur p_i (p_{ind}) : 0,5
 - * Type de branchement de la cellule de pesée : système à 6 fils
 - * Temps de chauffage après mise sous tension : 15 minutes
 - * Longueur maximale du câble de liaison avec les capteurs : 15 m par mm^2 de section de fil

Lorsque le dispositif équilibreur et transducteur de charge comporte 2x2 capteurs, chaque couple étant sollicité par une des 2 bennes réceptrices de charge, le dispositif unité de traitement des données type MX1 comporte 2 convertisseurs A/N.

- Un dispositif terminal WEITEK type MX1.
- Un dispositif d'impression (option).

L'instrument est équipé des dispositifs fonctionnels suivants :

- Dispositif de contrôle de l'affichage à la mise sous tension. Le temps de chauffage après mise sous tension est de 15 minutes
- Dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif.
- Dispositifs de mise à zéro :
 - dispositif semi-automatique de mise à zéro.
 - Dispositif automatique et intermittent de mise à zéro – La durée maximale entre 2 mises à zéro consécutives est de 9 minutes pour la classe d'exactitude X(1) et 7 minutes pour la classe d'exactitude X(0,5).
- Dispositifs de tare :
 - dispositif automatique de tare lors de chaque cycle (peut être non actif – par exemple pour des doseuses à pesées nettes)
 - dispositif de prédétermination de tare
 - Dispositif de réglage statique de l'unité de pesage (protégé par le dispositif de scellement).

Les caractéristiques métrologiques de l'instrument complet sont les suivantes :

- Classe d'exactitude de référence : Ref(0,5) selon OIML R 61 (édition 1996)
- Portée maximale : Selon les spécifications de la cellule de pesée
Les critères de compatibilité doivent être respectés
- Portée minimale : Min \geq 50 g pour la classe d'exactitude X(0,5)
Min \geq 20 g pour la classe d'exactitude X(1)
- Nombre maximal d'échelons : 4000
- Valeur minimale de l'échelon : 0,1 g. Les critères de compatibilité doivent être respectés
- Tare soustractive maximale : T = - 20% de Max et/ou PT = - 20% de Max
- Températures limites d'utilisation : - 10 °C, + 40 °C



SCELLEMENT :

L'instrument est équipé d'un dispositif de scellement au moyen d'étiquettes destructibles par arrachement ou de plombs et fil perlé situés :

- sur le boîtier du dispositif de traitement des données MX1 (voir annexe) de manière à empêcher l'accès aux connexions avec la ou les cellules de pesée et au support de programmation
- sur le ou les boîtiers de connexion des capteurs lorsque celui-ci ou ceux-ci existent
- sur le boîtier du dispositif d'affichage et de commande

De plus, la plaque d'identification comporte un nombre de contrôle.

Ce nombre de contrôle doit être identique au nombre de contrôle visualisé sur l'affichage. L'affichage est obtenu :

- après mise sous tension en appuyant sur la touche [Main] dans la séquence d'écran de démarrage, puis en appuyant sur [STAT]
- directement à partir de la séquence d'écran principale en appuyant sur [STAT].

Lorsqu'il n'y a pas concordance entre ces nombres, cette partie du scellement est considérée comme brisée.

Le nombre de contrôle visualisé est généré par le logiciel qui en modifie la valeur dès qu'intervient une modification du réglage statique ou des caractéristiques de l'instrument.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision, située sur l'une des deux faces latérales du boîtier de l'unité de traitement des données, comporte les indications suivantes :

- nom ou marque d'identification du fabricant
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- désignation du ou des produits
- domaine de températures
- tension de l'alimentation électrique
- fréquence de l'alimentation électrique
- remplissage maximal
- remplissage minimal assigné
- cadence maximale de fonctionnement
- numéro et date du présent certificat
- indication de la ou des classe(s) d'exactitude (X(x))
- valeur de référence pour la classe d'exactitude (Ref(0,5))
- échelon sous la forme $d = \dots$
- portée maximale sous la forme $Max = \dots$
- portée minimale sous la forme $Min = \dots$
- tare soustractive maximale, sous la forme $T = - \dots$
- nombre de contrôle pour le scellement logiciel

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

La vérification primitive est réalisée en une phase au lieu d'installation, l'instrument étant complètement assemblé et installé dans les conditions prévues pour une utilisation normale.

La preuve de la compatibilité des capteurs utilisés avec le dispositif électronique de mesure et d'asservissement et avec les caractéristiques de la doseuse pondérale, doit être apportée par le demandeur lors de la vérification primitive selon les imprimés présentés dans le guide WELMEC 2 - révision 3 (octobre 2000).

De plus, le fabricant tient le certificat OIML et/ou le certificat d'essai des capteurs à la disposition de l'agent chargé de la vérification primitive.

La ou les classes d'exactitude réelles X(x) (supérieures ou égales à Ref(0,5), le coefficient x restant inférieur ou égal à 1) doivent être déterminées en conformité avec les exigences métrologiques lors de la vérification primitive.

Outre l'examen de conformité à la décision d'approbation de modèle, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont des essais à effectuer selon le paragraphe 5.1.2 de la recommandation R 61 de l'OIML avec les produits prévus et les classes d'exactitude correspondantes dans les conditions normales d'utilisation.

DEPOT DE MODELE :

Les plans et schémas sont déposés au LNE sous la référence E031634-D1 et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUES :

En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées en son article 1^{er} ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

ANNEXES :

- Scellement
- Exemples de photographies d'ensemble
- Présentation de la face avant du dispositif MX1

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Scellement

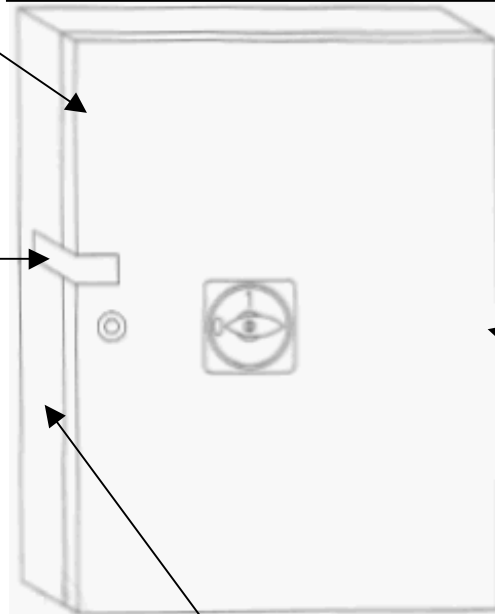
Boîtier du dispositif d'affichage et de commande



Étiquette dont l'arrachement provoque automatiquement la destruction ou plomb et fil perlé



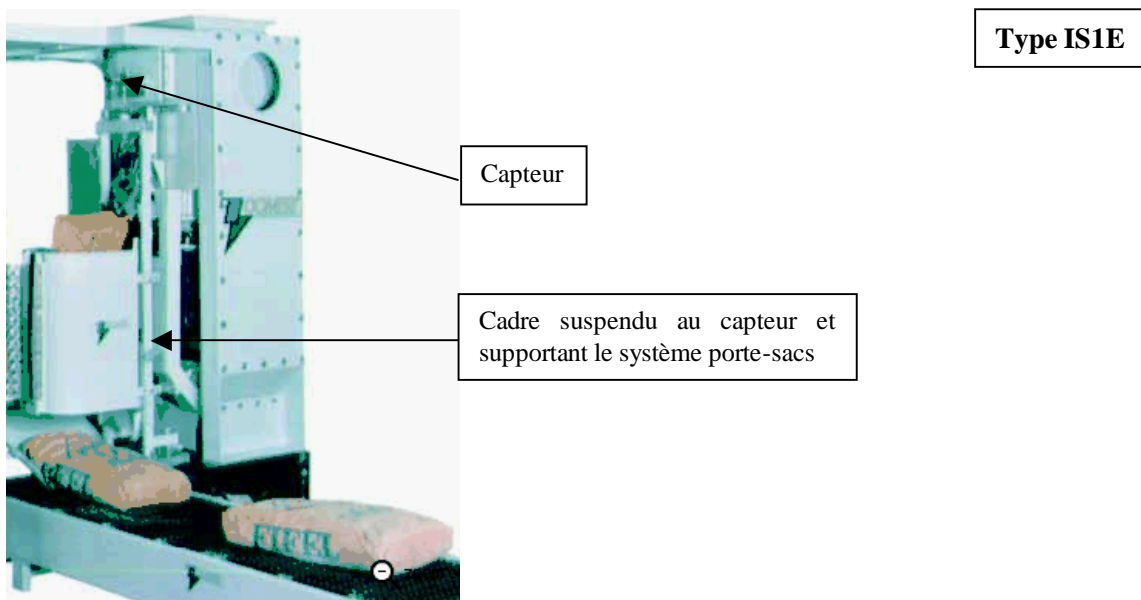
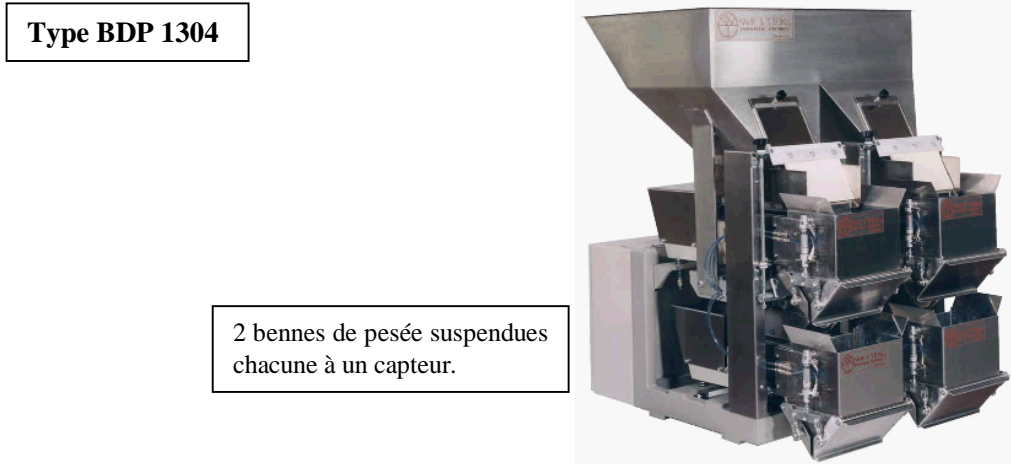
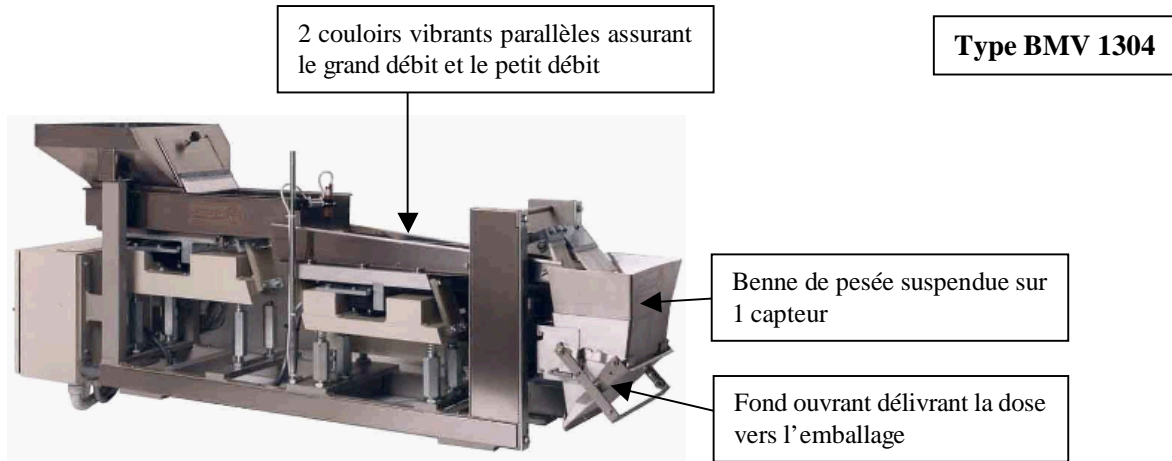
Boîtier du dispositif de traitement des données (intègre notamment la ou les cartes de conversion A/N)



Étiquette dont l'arrachement provoque automatiquement la destruction ou plomb et fil perlé

Positions possibles de la plaque d'identification

Photographies d'ensemble (3 exemples)



Présentation de la face avant du dispositif MX1

